

DonneTonMinimum.com
L'assurance auto en ligne
EXCLUSIVE aux 16-29 ans

Reçois **100 \$** à l'achat *

Obtiens une soumission
maintenant >

* Certaines conditions s'appliquent

 réinventons /
l'assurance en ligne



cyberpresse.ca

leSoleil

Publié le 07 mai 2009 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Raymond Neveu acquitté

Fanny Lévesque, collaboration spéciale

Le Soleil

(Sept-Îles) L'officier de police Raymond Neveu sort la tête haute de son procès pour menaces de mort à l'endroit d'un supérieur. Il a été acquitté hier au palais de justice de Sept-Îles après quelques heures de délibération.

Le jury a déclaré l'officier du poste de la MRC de Sept-Rivières non coupable d'avoir proféré des menaces de mort ou de lésions corporelles à l'endroit du commandant du district de la Côte-Nord de la Sûreté du Québec, Pierre Pinel. «Aujourd'hui, la justice a démontré qu'elle était plus forte que la police», a déclaré M. Neveu à sa sortie du tribunal.

Le lieutenant se dit néanmoins à la fois triste et déçu que sa cause jette une ombre sur le corps policier. «Je n'ai jamais voulu m'attaquer à la SQ. Je me suis battu pour plusieurs policiers qui se trouvent dans ma situation. Il faut remettre les pendules à l'heure», dit-il.

Raymond Neveu a rappelé les cas de ses collègues Mikel Golzarian et Guy Simard, deux agents qui se disent également victimes de représailles pour avoir dénoncé des situations irrégulières.

En septembre 2005, avant de se trouver en congé maladie, M. Neveu a rédigé un rapport dénonçant le fonctionnement chaotique du poste de Sept-Îles. Ce rapport faisait l'objet d'une enquête à la direction des affaires internes de la SQ. «J'ai dénoté des problèmes concrets au poste de Sept-Îles. J'ai seulement voulu les régler. Si c'était à refaire, je le referais, mais j'ai commis une erreur en remettant mon rapport à la SQ», a lancé Neveu.

L'officier suggère des mesures pour faciliter le processus de dénonciation. Notamment, la présence d'un membre du comité de la sécurité publique de la MRC au sein du tableau d'entrevues et l'indépendance de la direction des affaires internes. «Quand ça reste à l'interne, ça tourne toujours en rond», ajoute-t-il.

Pour le moment, Raymond Neveu n'exclut pas un retour dans la police. «Je veux prendre le temps de réfléchir et de me guérir, ç'a été quatre années extrêmement difficiles pour ma famille et moi.»

Neveu étudie aussi la possibilité d'intenter un recours au civil.

Dans son témoignage, M. Neveu a pourtant admis avoir proféré des menaces à l'endroit du commandant Pinel par l'entremise du directeur de l'Association professionnelle des officiers de la SQ, Louis Raïche. La défense a soulevé que ces paroles avaient été dites dans un état de colère après que Neveu eut obtenu une lettre rédigée par Pinel parce qu'il entretenait supposément des propos en lien avec une enquête interne alors qu'il était en congé de maladie, ce dont il s'est défendu. La Couronne s'est refusé à tout commentaire.

Avec la collaboration de Steeve Paradis

© 2000-2009 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.